

Budget Prévisionnel 2022 suite

Section d'investissement

Depuis 2021, le taux de la taxe du foncier bâti comprend la part de la taxe foncière du département en compensation de la perte de la taxe d'habitation communale. Il a été décidé, pour 2022 de le porter à 46.87 % pour les propriétés bâties et 69.70 % pour les propriétés non bâties soit une augmentation d'1.5 % du produit.

IMPÔTS LOCAUX	ANNÉE 2020	ANNÉE 2021	Moyenne Départementale 2020	ANNÉE 2022
- Taxe d'habitation :	13,97%	xxx	xxx	xxx
- Foncier Bâti :	24,27%	46,18%	49,15%	46,87%
- Foncier Non Bâti :	67,99%	68,67%	84,27%	69,70%

La construction du budget 2022, toujours appuyée sur une maîtrise maximale des dépenses de fonctionnement permet d'effectuer un virement à la section d'investissement de 802 547 € soit 25.06 % du budget de fonctionnement.

La section d'investissement comprend des travaux tels que la rénovation énergétique des écoles maternelle et élémentaire, la création du parking des Buissonnets, la fin du programme de création de l'aire de lavage des engins agricoles, la réfection de la voirie communale et rurale, la mise en accessibilité des ERP (Établissements recevant du public)...

Les dépenses d'investissement atteindront **3 174 784.00 €** en faisant appel à un emprunt d'un montant estimé de 560 000.00 € qui se verra diminuer du montant de vente de terrains constructibles (pharmacie et maison médicale).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Résultats 2021	640 030	Virement de la section de fonctionnement	802 547
Dépenses imprévues	6 407	FCTVA	128 314
Participation non due	48 000	Taxe Aménagement	70 570
Capital emprunts	274 676	Dotation Réserves	272 540
Immobilisations incorporelles	206 215	Amort. Subventions équipt versées	4 690
Immobilisations corporelles	1 797 439	Subventions	804 118
Subventions Façades	7 500	Emprunt	560 000
Travaux en Régie	30 000		
Reste à réaliser 2021	164 517	Reste à réaliser 2021	532 005
TOTAL	3 174 784	TOTAL	3 174 784

Les principaux programmes de réalisation sont les suivants : **dépenses / recettes**

- **Achat de matériel : 115 041 € / 1 617 €**
- **Travaux sur bâtiments communaux : 57 000 €**
- **Voirie communale : 153 823 € - Voirie rurale : 60 000 €**
- **Électrification rurale : 10 000 € et Éclairage Public : 25 000 €**
- **Création Aire de lavage (HT) : 198 336 € / 439 415 €**
- **Requalification des abords du château : 5 251 € / 26 610 € - Rte de Béziers : 90 000 €**
- **Aménagement Espace Buissonnets : 468 580 € / 150 000 €**
- **Etude Extension Cantine Scolaire : 30 000 €**
- **Étude Rénovation École Primaire : 833 483 € / 462 716 €**
- **Révision PLU/Communication/Cimetière/Vidéoprotection/Divers : 99 618 €**

- Logiciels : 120 764 € / 2 000 €